

Faut-il allonger le congé de maternité en Belgique ?

■ En Belgique, une travailleuse a droit à un congé de maternité de quinze semaines. Mais ce temps, censé permettre la récupération physique et émotionnelle de la mère ainsi que l'attachement au nouveau-né, serait insuffisant. Un congé de six mois, voire un an, si les mères le souhaitent, serait souhaitable. Du côté des PME, on n'est pas pour. Allonger ce congé reviendrait à alourdir la charge de petites structures déjà fragilisées par les crises successives et pourrait accélérer une dynamique délétère : la frilosité à l'embauche, notamment de jeunes femmes, et la pénalisation de leur carrière professionnelle.

POUR. Les mères sont sacrifiées sur l'autel de la productivité

Par Florence Humblet
Ex-avocate au Barreau de Bruxelles
et entrepreneure

En Belgique, le congé de maternité dure environ trois mois, l'un des plus courts d'Europe. Ce temps, censé permettre la récupération physique et émotionnelle de la mère ainsi que l'attachement au nouveau-né, est trop souvent insuffisant. Beaucoup de femmes souhaiteraient prolonger ce moment crucial, mais y renoncent, contraintes de reprendre le travail pour des raisons financières ou faute de solution de garde.

Dans les grandes villes, le manque criant de places en crèche aggrave la situation. Certaines mères doivent choisir entre un retour au travail sans solution de garde ou l'interruption de leur carrière. Le recours à un congé parental ou à un certificat médical devient alors un pis-aller, souvent assorti de perte financière, de culpabilité, et d'un stress considérable.

Trois mois, c'est trop court

Le retour précipité au travail, trois mois à peine après l'accouchement, constitue une épreuve. Épuisées, les mères sont confrontées à la séparation brutale d'avec leur enfant, aux attentes irréalistes de leur entourage professionnel et aux difficultés d'allaitement. L'allaitement est souvent interrompu à cette échéance. La situation est d'autant plus absurde qu'en Belgique, les femmes doivent travailler jusqu'à une semaine avant le terme. Or, les dernières semaines de grossesse sont déjà physiquement éprouvantes. En France et en Allemagne, par exemple, le congé débute six semaines avant l'accouchement.

Ce congé minimal a aussi des effets collectifs : baisse de la natalité, épuisement parental, performance professionnelle diminuée, inégalités de

traitement selon le statut professionnel (salariée, indépendante, fonctionnaire), sans parler des disparités d'aide entre mutuelles. Les femmes entrepreneures sont, à nouveau, les moins bien loties. Elles bénéficient de 12 semaines à indemnité forfaitaire, contre 15 semaines pour les salariées et les fonctionnaires, les dernières recevant même l'intégralité de leur salaire. Les statuts diffèrent, mais l'enfant est le même et le rôle de mère aussi...

Comment justifier qu'une société qui protège tant de catégories vulnérables n'offre que trois mois de soutien à celles qui assurent la continuité des générations ? Cette absence de solidarité intergénérationnelle est choquante. La maternité, essentielle à la société, ne reçoit qu'un soutien symbolique.

À l'étranger, le congé de maternité est largement plus long. La Suède accorde 480 jours à répartir entre les parents. En Norvège, les mères choisissent entre 36 semaines à 100 % du salaire ou 46 semaines à 80 %. L'Angleterre prévoit 52 semaines, la France 16, l'Espagne également. La Hongrie, elle, vient de supprimer l'impôt à vie pour les mères de deux enfants. Autant d'exemples qui montrent une autre vision de la parentalité et de la place de la famille dans la société.

En Belgique, les solutions de garde ne suivent pas. Des crèches saturées, des places accessibles parfois six mois après la naissance ... et, souvent, aucune alternative si l'enfant tombe malade ou doit subir une opération passée la première semaine de vie. Les mères doivent alors espérer un

certificat médical – sans certitude – et avec l'angoisse et la culpabilité associées.

Allonger le congé de maternité serait également bénéfique pour les employeurs. Un congé plus long permettrait une organisation plus sereine : la personne peut être remplacée de manière structurée, plutôt que de compter sur les équipes en place pour combler son absence de quelques semaines, au risque d'une surcharge ou d'une désorganisation interne.

Un remplacement clair, prévu et assumé, est souvent plus efficace que des solutions temporaires improvisées. Ce changement permettrait ainsi un meilleur équilibre, aussi bien pour les familles que pour les entreprises.

Il est temps de repenser en profondeur la politique de soutien à la maternité. Le débat actuel porte bien trop souvent sur l'augmentation des places en crèches. Allonger le congé à six mois, voire un an, éventuellement partagé entre les deux parents, serait une réponse structurelle et humaine. Cela permettrait non seulement d'alléger la pression sur les crèches, mais aussi de favoriser la natalité, de renforcer la santé

mentale et physique des mères – des familles – et de garantir un vrai départ serein dans la vie aux enfants.

Il ne s'agit pas d'imposer un modèle unique, mais de proposer un choix. Offrir aux mères six mois voire un an, si elles le souhaitent, c'est reconnaître enfin la valeur de leur rôle. Trois mois ne suffisent pas. Pas pour les enfants. Pas pour les mères. Pas pour l'avenir.

“Offrir aux mères six mois, voire un an, si elles le souhaitent, c'est reconnaître enfin la valeur de leur rôle.”



Florence Humblet
Ex-avocate au Barreau
de Bruxelles et entrepreneure